

Conditions générales

À partir du 01/01/2019

« Toutes nos prestations sont réalisées conformément aux Conditions générales. Ce sont les accords mutuels que nous passons. Car les bons accords font les bons amis ».

Sommaire

1	Qui est, ou qu'est-ce que Fairtual Technologies ?	page 2
2	Notre Communication préliminaire : accent sur la clarté	page 3
3	Les couts : la facturation et les paiements	page 4
4	Notre approche : Accent sur le client	page 7
5	Et aussi...	page 9
6	Politique d'utilisation acceptable pour nos plateformes (communiquer avec vos intervenants !)	page 10

Chapitre 1 : Qui est, ou qu'est-ce que Fairtual Technologies ?

Fairtual Technologies BV est une entreprise 100 % belge. Nos actionnaires sont nés et ont grandi en Belgique et il n'y a pas d'intervention d'autres parties.

Notre mission :

Nous partons d'une mission. Une mission consistant à commercialiser des évènements et des showrooms virtuels. Nous croyons dans un avenir hybride où les interactions directes (physiques) et virtuelles (numériques) se croisent et se renforcent. Nous croyons également que la communication numérique fait indéniablement partie de la formule de communication. La transparence, la convivialité et la flexibilité figurent en priorité dans notre activité. Comment procédons-nous ? Avec des conseils clairs et utilisables, une communication claire... toujours avec le sourire. Car c'est ainsi que nous faisons la différence.

Nos données :

FAIRTUAL TECHNOLOGIES BV – Koningin Elisabethlaan 18 – 8000 Bruges – KBO BE0899.916.411.

Nous sommes le fier client de Belfius avec le numéro de compte IBAN : BE54 0689 3692 0397

Notre équipe – nos spécialistes :

Nous travaillons avec une équipe de spécialistes. Ces spécialistes permettent à nos clients de mener à bien leurs évènements ou projets. Découvrez nos employés sur la page d'équipe de notre site Web.

Ils sont chaque jour prêts à vous rendre service.

Chapitre 2 : Notre communication préliminaire : accent sur la clarté

2.1 Nos prix sont toujours communiqués au préalable de manière aussi détaillée et synoptique que possible. Vous savez toujours d'avance combien vous paierez, pour un travail sur mesure spécifique.

2.2 Des devis et des accords tarifaires clairs sont toujours proposés au préalable, dans un esprit de clarté et de transparence. Les devis restent toujours valables 14 jours.

2.3 Une offre (sous forme de devis) est considérée comme acceptée après votre acceptation explicite ou implicite. Cette acceptation signifie aussi que vous avez lu nos Conditions générales (en totalité) et avez déclaré votre accord les concernant. Nous vous demandons de toujours apposer votre signature numérique sur le ou les devis. Ceci nous économise à tous beaucoup de travail et de papier.

2.4 Une acceptation explicite signifie que vous indiquez clairement et sans équivoque que vous acceptez l'offre (le devis), et que les travaux peuvent commencer. Une acceptation implicite implique un traitement déterminé qui établit que vous donnez votre accord à l'offre (par exemple par l'envoi de choses déterminées dont nous avons besoin pour mettre en route la commande, ou le paiement d'une avance).

2.5 Dès qu'une commande est acceptée, les activités peuvent commencer. Un projet est créé et planifié, la structure administrative est détaillée et des briefings internes ont lieu. Cette acceptation a pour conséquence qu'il n'est plus possible de refuser des frais. Une annulation ou une résiliation que vous initieriez est aussi naturellement possible. Une résiliation éventuelle qui date de plus d'un mois précédant le début de l'évènement vous met en l'obligation de payer 50 % des couts totaux (même si les travaux déterminés ou autres activités n'ont pas encore été exécutés). Une résiliation éventuelle qui date de moins d'un mois précédant le début de l'évènement vous met en l'obligation de payer 75 % des couts totaux (même si les travaux déterminés ou autres activités n'ont pas encore été exécutés).

2.6 Les échéances sont importantes lors de l'organisation d'un évènement. Nous ferons toujours en sorte de convenir avec vous des échéances associées à la commande. Nous nous efforçons d'honorer 100 % de nos échéances.

2.7 Étant donné l'importance de la communication, nous pensons qu'il est nécessaire en la matière (échéances) d'établir des accords clairs. Il en va de même pour chaque projet (évènement) que nous menons par l'entremise de nos responsables projets. Le responsable projet est la figure centrale qui gère les activités du Directeur artistique, du Responsable IT, du Concepteur 3D et du Responsable marketing. Vous ne serez donc pas mis en contact directement avec ces personnes car elles se focaliseront uniquement sur leurs tâches spécifiques. Si vous prenez contact directement avec un de ces employés, le temps qui y serait consacré sera comptabilisé en tarif horaire. Tenez-en donc bien compte. Il peut arriver en revanche qu'un des employés vous contacte en personne, cela ne comptera alors naturellement pas (en ce qui concerne ces contacts).

Chapitre 3 : Les couts : la facturation et les paiements

3.1 Couts fixes

Dans l'ensemble, nous opérons sur la base de « couts fixes ». Ainsi, vous savez en tant que client exactement où vous vous trouvez et vous pouvez parfaitement établir le budget de votre évènement. Les couts fixes sont donc par exemple pris en compte pour la location d'un stand, d'une marquise, d'un espace de conférence, etc.

Les coûts fixes (avec des frais associés éventuels) sont mentionnés par le devis et sont en soi invariables.

3.2 Couts variables

Nous employons également des « couts variables ». La hauteur de nos couts variables dépend de la hauteur des couts fixes. Nous distinguons 2 types de couts variables.

Tout d'abord il y a des couts relatifs à la gestion de projet. Il s'agit du soutien que notre personnel vous apporte durant la préparation et les jours actifs de votre évènement. Les couts de la gestion de projet représentent toujours 25 % des couts fixes.

De même, nous utilisons une écoprime variable. Fairtual Technologies est une entreprise écologique qui travaille dans un esprit conscient du changement climatique. L'empreinte CO² de notre organisation représentait à peine 8 488,83 kg en 01/01/2021. Pour que notre CO² soit absorbé par la biomasse, nous souhaitons planter plus de 500 arbres chaque année. Nous en partageons les couts avec nos clients. Nous utilisons donc un cout variable de 1 % des couts fixes et du travail sur mesure.

3.3 Tarifs horaires – travail sur mesure (ou autre)

Dans les activités comptabilisées en tarif horaire, telles que par exemple le travail sur mesure, nous comptons un tarif horaire de 150 EUR hors TVA.

Lorsque, par exemple, vous nous demandez de réaliser un stand sur mesure, ou de développer une fonctionnalité supplémentaire, nous procédons d'abord à une évaluation du nombre d'heures (ou de jours) dont nous aurons besoin pour réaliser ce développement. Vous recevrez alors notre devis, mentionnant 'un nombre d'heures (ou de jours ou d'un tarif fixe). Sachez bien que cela constitue encore pour l'instant une évaluation. Ceci se traduira par, ou bien plus, ou bien moins de travail, et en conséquence ce travail sera respectivement facturé plus ou moins.

Notre personnel sera entretemps en l'état de dresser une évaluation correcte, mais il peut arriver que nos clients demandent des adaptations supplémentaires, ou ne livrent pas ce dont nous avons besoin pour procéder au développement.

3.4 Frais de déplacement

En tant qu'entreprise écologique, nous ne favorisons pas les déplacements. Lors de déplacements, nous ne pouvons pas travailler au bureau, et ceci est comptabilisé en frais de déplacement de 0,75 €/km (durée de déplacement comprise). Étant donné que nous ne prenons pas en compte de déplacements éventuels indispensables dans la phase du devis, les frais de déplacement ne sont pas compris dans le devis. Ils sont facturés ultérieurement.

3.5 Facturation

La facturation s'effectue toujours au moins en 3 fois.

Une première facture de 40 % du montant du devis approuvé est dressée durant la semaine suivant la signature du devis.

La deuxième facture est envoyée au moins 4 semaines avant le commencement de l'évènement/du projet et compte pour 30 % du montant du devis approuvé.

La troisième facture est envoyée au moins 2 semaines avant le commencement de l'évènement/du projet et compte pour 30 % (du montant de la solde) du montant du devis approuvé.

Si, après l'évènement, des activités restent à comptabiliser, cette facture sera immédiatement envoyée après l'évènement/le projet.

3.5 Paiements

Les paiements sont effectués généralement 14 jours après la date de facturation. Si vous souhaitez obtenir un délai de paiement prolongé, vous devrez en faire approuver l'autorisation écrite préalable par le Directeur général de Fairtual Technologies, monsieur Diego Dupont. Un renvoi à vos propres conditions de paiement ou conditions générales ne sera pas accepté.

3.5 En cas de non-paiement selon les termes de paiement mentionnés au paragraphe 3.5

Les bons accords font les bons amis, chez nous aussi. Nous mettons tout en œuvre dans notre travail pour faire de votre évènement/projet une réussite. Nous vous demandons simplement un paiement correct de nos factures.

Si une facture n'est pas payée au jour d'échéance (date de la facture + 14 jours), il vous sera envoyé un rappel vous demandant de régler votre facture sous 7 jours.

Si votre facture n'est toujours pas payée au bout de ces 7 jours, il vous sera envoyé un deuxième rappel le 21^e jour suivant la date de la facture. Il vous priera une nouvelle fois de régler votre facture sous 7 jours.

Si vous n'avez toujours pas payé votre facture au bout du 28^e jour, nous considérerons qu'il ne s'agit désormais plus d'un oubli. Les travaux seront suspendus jusqu'à règlement complet des factures ouvertes. Si d'autres factures supplémentaires restent à traiter, elles seront également créées et exigibles immédiatement, nonobstant d'éventuels travaux ou d'autres activités non encore exécuté(e)s.

À cette occasion, nous aimerions vous faire part de trois remarques :

- N'attendez pas que la date d'échéance soit passée ni de recevoir un rappel. De même, soyez assuré-e que vous pouvez compter sur nous et que nous respecterons les accords et échéances convenus ;
- Dans tous les cas, veillez à ce que les 3 premières factures soient réglées avant le début de l'évènement ou du projet. Nos portes numériques demeureront fermées aux factures ouvertes ;
- Rencontrez-vous un problème inaccoutumé de règlement de votre facture ? N'hésitez pas à nous en faire part ! Nous sommes comme vous des personnes et des entrepreneurs et parvenons toujours à trouver une solution mutuelle.

Pour une facture en souffrance durant plus de 45 jours, vous recevrez une mise en demeure. Une clause pénale conventionnelle équivalente à 10 % de la somme due est appliquée, majorée d'intérêts de 1 % par mois entamé.

3.5 Que se passe-t-il lorsque vous êtes en désaccord avec une facture reçue ?

Nous essayons naturellement d'éviter que cela se présente, mais de temps à autre il peut arriver que vous ayez à présenter une réclamation. Ce n'est pas du tout un problème !

Il vous suffit d'envoyer un e-mail motivé et clair à info@virtualfair.be, sous les 8 jours suivant la constatation du problème, pour nous tenir informés.

Nous ferons tout notre possible pour résoudre ce problème.

Sachez néanmoins que la formulation d'une telle réclamation ne signifie pas que vos obligations de paiement soient suspendues !

3.6: Annulation de l'événement

Vous aurez bien sûr la possibilité d'annuler sans frais dans les sept (7) jours suivant la signature du devis (le contrat). Dans les autres cas d'annulation, vous serez tenu de nous payer des frais d'annulation comme indiqué ci-dessous :

- en cas d'annulation soixante (60) jours ou plus avant la date de début de l'événement, telle que déterminée par vous : 50 % des frais ;
- en cas d'annulation entre soixante (60) et trente (30) jours ou avant la date de début de l'événement fixée par vous : 75 % des frais ;
- en cas d'annulation moins de trente (30) jours avant la date de début de la manifestation : 100 % des droits plus les frais d'annulation de 2 500 € (deux mille cinq cents euros).

Chapitre 4 : Notre approche : Accent sur le client

4.1 Pour chaque commande, nous gardons à l'esprit un objectif clair : un client satisfait. Nous mettons tout en œuvre pour atteindre cet objectif. Ceci, à notre propre discrétion, en nous fondant sur nos propres expérience et expertise pour fournir des solutions mûrement considérées. En d'autres termes, nous ferons parfois appel à des experts qui ne sont pas associés à notre entreprise mais qui pourront selon nous vous aider.

4.2 Nous apprécions l'innovation et la numérisation. Nous exploitons également des applications novatrices numériques pour accélérer et faciliter des processus déterminés. Nous espérons que vous acceptez et comprenez notre utilisation de ce type d'applications.

4.3 Nous voulons que nos clients soient satisfaits. Nous ne croyons cependant pas à une collaboration à sens unique. Nous essayons toujours de travailler au résultat souhaité avec vous. En d'autres termes, nous comptons aussi sur votre collaboration.

4.4 De par la nature spécifique de nos activités, tous les engagements passés entre nous et vous-même doivent être considérés comme une obligation de moyens. De par la nature de nos activités, il nous n'est pas possible de garantir une obligation de résultats.

À fins de clarification : Une obligation de moyens constitue un engagement selon lequel l'exécutant des travaux garantit au donneur d'ordres que tous les moyens possibles et disponibles sont mis en place pour obtenir un résultat déterminé. Une obligation de garantie ou de résultats ne peut pas considérer qu'une commande a été complétée avec succès si le résultat défini préalablement est effectivement atteint (ceci est par exemple possible lors de la construction d'une habitation, mais non lors de la réalisation de nos activités).

4.6 Notre objectif consiste toujours à établir une relation saine et durable. S'il s'avérait cependant, qu'en raison de circonstances déterminées, une collaboration étendue ne soit plus envisageable, nous disposons du droit de résilier l'accord unilatéralement.

4.7 Les droits intellectuels qui s'appliquent sur toutes les activités développées par nous-mêmes demeurent en permanence notre propriété intégrale. Vous disposez toujours d'un droit d'utilisation exclusif et non transférable. Cela signifie également que vous ne pourrez utiliser uniquement ces activités que pour les objectifs qui auront été fixés au préalable.

4.8 Nous prenons nos responsabilités. Nous engageons notre responsabilité pour toute défaillance lourde ou légère fréquente qui nous serait imputable et se produisant dans l'exercice des commandes déterminées.

Si vous pensez constater une telle défaillance, veuillez nous faire parvenir sous 8 jours après la date de cette constatation un e-mail adressé à info@virtualfair.be. Nous mettrons tout en œuvre pour rectifier cette défaillance dans un délai raisonnable.

Si nous n'y parvenons pas, nous engageons notre responsabilité pour les dommages qui seraient produits en conséquence de cette défaillance. Nous ne pouvons cependant pas engager notre responsabilité pour tout dommage direct tel que par exemple des dommages consécutifs, des pertes de profit ou une augmentation des frais généraux (cette énumération n'est naturellement pas limitée).

Les dommages pour lesquels nous pouvons engager notre responsabilité ne peuvent jamais être plus importants que :

- Le montant facturé total hors TVA (rémunérée) ;
- Le montant de la police d'assurance pour une responsabilité professionnelle (Axa – N° 010.730.530.920 jusqu'à une somme de 125 000 EUR).

Comme nous ne pouvons pas nous soustraire à notre responsabilité, nous attendons la même chose de vous. En tant que notre client, vous prendrez toujours les mesures nécessaires pour nous préserver de tout dommage imputable à un manquement propre. En particulier, vous devrez vous tenir au respect des échéances préétablies.

4.9 Naturellement une force majeure ne peut jamais être exclue. Ni pour vous, ni pour nous-même. Ceci signifie que lors de la survenue d'une cause externe rendant temporairement impossible l'exécution prolongée de l'accord pour l'une des parties, l'accord peut être suspendu pour une période maximale de 90 jours. Si la force majeure persiste après cette période, l'accord pourra être définitivement résilié.

Lorsqu'une telle circonstance se présente, la partie qui est empêchée de travailler devra informer l'autre partie par écrit sur la nature de la force majeure sous 8 jours suivant le premier jour auquel la force majeure a été définie.

Chapitre 5 : Et aussi...

5.1 Fairtual Technologies BV est une entreprise belge de pointe. Ceci veut dire que seul le droit belge s'applique sur les accords qui sont conclus avec nous. Les litiges seront réglés par arbitrage. Cela signifie que tous les litiges qui peuvent se produire à la suite de l'accord présent ainsi que des accords qui en découlent, seront réglés par un tribunal arbitral, composé d'un ou trois arbitres indépendants et impartiaux, sélectionnés dans le fichier de www.arbiters.be. En cas d'infraction à l'accord entre les parties, la désignation et/ou le remplacement est assuré(e) par l'administrateur de liste. Le tribunal arbitral organise le cours des activités et le budget de (commission pour les) couts d'arbitrage. Cette clause remplace toutes les clauses attributives de juridiction contraires.

5.2 Ces Conditions générales s'appliquent uniquement à tout accord passé avec nous. L'existence de conditions complémentaires ou divergentes d'une autre partie à l'accord que nous-même est explicitement exclue. Il peut uniquement être dérogé à ces Conditions générales si les deux parties l'ont préalablement déterminé par écrit.

5.3 S'il s'avère qu'une disposition de ces Conditions générales doit être déclarée nulle, cela ne signifie pas que les Conditions générales soient nulles. Les dispositions non affectées par la nullité préservent donc leurs entières mises en vigueur et application.

5.4 Nous disposons du droit d'engager des spécialistes tiers dans la mise en œuvre de nos commandes, et pouvons transférer à notre propre discrétion les engagements découlant des accords que nous avons passés à ces tiers.

5.5 Dès qu'un accord est conclu, nous disposons du droit, dans le cadre de nos activités commerciales et promotionnelles, de nous référer à l'existence (et au contenu) de l'accord.

Au sujet de ces références, nous pouvons utiliser des noms et des signes commerciaux protégés et non protégés de vous-même et de vos exposants ou d'autres utilisateurs de nos plateformes. Bien entendu, et en aucun cas, aucune des informations confidentielles de nos plateformes vous concernant vous ou vos utilisateurs ne sera rendue publique. Vous devrez informer les tiers de cette obligation de confidentialité et nous tenir au courant en cas d'opposition à cette obligation par qui que ce soit.

5.6 Comme mentionné précédemment, nous travaillons avec des collègues aussi bien internes qu'externes (des employés comme des travailleurs autonomes, associés ou non). Les tarifs horaires que nous imputons sont mentionnés dans nos couts. Ces tarifs horaires sont des tarifs qui ont valeur lorsque nous nous constituons partie de l'accord. Nous conviendrons toujours avec vous du fait que vous n'êtes pas directement en contrat avec nos employés. Si vous devez pourtant le faire (en recevant une facture de la part de l'un de nos employés), nous vous calculerons un cout d'externalisation représentant 35 % du tarif que vous avez payé (dans ce cas facturé) à ou de la part de l'employé. Vous voyez ce que je veux dire...

Chapitre 6 : Politique d'utilisation acceptable pour nos plateformes

« Nous vivons à une époque explosive en matière de cybersécurité. Nous sommes ravis de vous entretenir aujourd'hui de la manière dont vous ou vos visiteurs, devez utiliser nos plateformes. Vous trouverez ci-dessous ce qui est possible et autorisé de faire ou pas. Nous comptons naturellement aussi sur votre bon sens. »

-> il est particulièrement important de communiquer cette politique de manière claire aux utilisateurs de la plateforme.

6.1. Introduction

1.1 Dans cette Politique d'utilisation acceptable pour nos plateformes (la « Politique »), les règles définies valent pour :

- a) l'utilisation du site web qui héberge l'évènement, un éventuel site web de suivi ainsi que les services disponibles sur ce site Web ou un éventuel site web de suivi (les « plateformes ») ; et
- b) la transmission, l'enregistrement et le traitement du contenu par vous-même ou une personne en votre nom, qui utilise les plateformes (« Contenu »).

1.2 Les références dans cette politique à « vous » doivent être interprétées comme désignant tout client des plateformes et tout utilisateur individuel des plateformes, et conséquemment pour « vos/votre » ; et les références dans cette politique à « nous » doivent être interprétés comme désignant Fairtual, et conséquemment pour « nos/notre ».

1.3 Par l'utilisation des plateformes, vous donnez votre accord vis-à-vis des règles consignées dans cette politique.

1.4 Vous devez également demander à vos utilisateurs (les intervenants tels que les visiteurs, les exposants, les conférenciers, etc.) leur consentement exprès aux conditions exposées dans cette politique avant que vous ne téléchargiez quelque contenu que ce soit ou utilisiez d'autres façons les plateformes.

1.5 Vous devez être âgé-e d'au moins 18 ans pour utiliser les plateformes, et par l'utilisation des plateformes, vous nous garantisiez être âgé-e d'au moins 18 ans. Cela nous semble évident...

2. Règles générales d'utilisation

2.1 Vous ne pourrez pas utiliser les plateformes d'une manière qui cause ou puisse causer une détérioration des plateformes, ou qui affecte la disponibilité ou l'accès de ces plateformes.

2.2 Il ne vous est pas possible d'utiliser les plateformes :

- a) de quelque manière illégale, frauduleuse, concurrentielle ou dommageable que ce soit, ou
- b) en relation avec des objectifs ou des activités illégaux, frauduleux, concurrentiels ou dommageables.

2.3 Vous devez faire en sorte que tout le contenu soit conforme aux dispositions de cette politique.

3. Contenu illégal

3.1 Le contenu ne peut pas être illégal, ne doit pas enfreindre les droits légaux d'une personne et ne doit pas donner suite à la prise de mesures légales à l'encontre d'une personne (quel que soit le cas, le domaine juridique et le droit applicable).

3.2 Le contenu et l'utilisation de ce contenu par nous-même, de quelque manière que ce soit et quelles que soient leurs autorisations, ne peuvent pas :

- a) être diffamatoires ou malveillants ;
- b) être obscènes ou indécents ;
- c) enfreindre le droit d'auteur, le droit moral, le droit des bases de données, le droit des marques,
- d) le droit des modèles, le droit passif ou tout autre droit de propriété intellectuelle ;
- e) enfreindre tout principe de confiance, le droit de confidentialité, ou tout droit en vertu de la
- f) législation relative à la protection des données ;
- g) proposer un conseil négligent ou comporter une déclaration négligente ;
- h) constituer une incitation à commettre un délit, des instructions pour commettre un délit ou
- i) l'encouragement de formes d'activités criminelles ;
- j) faire outrage à un tribunal, ou être en conflit avec une mesure judiciaire ;
- k) enfreindre la législation en matière de haine raciale, religieuse ou discriminatoire ;
- l) être blasphématoires ;
- m) être concurrentiels pour nous ou notre plateforme ;
- n) enfreindre la législation en matière de secret d'État ; ou
- o) enfreindre une obligation contractuelle envers une personne.

3.3 Vous devez vous assurer que le contenu ne constitue pas l'objet et n'ait jamais constitué l'objet d'une procédure juridique ou d'une plainte d'un autre type.

4. Contenu graphique

4.1 Le contenu doit être adapté à toutes les personnes ayant accès ou pouvant le recevoir au contenu en question.

4.2 Le contenu ne doit représenter aucune violence de nature explicite, graphique ou absurde.

4.3 Le contenu ne doit représenter aucune expression pornographique ou sexuellement explicite.

5. Précision factuelle

5.1 Le contenu ne peut pas être erroné, faux, imprécis ni trompeur.

5.2 Les déclarations de faits et le Contenu relatif aux personnes (juridiques et physiques) doivent être authentiques, et les opinions du contenu et relatives aux personnes (juridiques et physiques) doivent être raisonnables, demeurer équitables et indiquer le fondement de l'avis.

6. Avis négatif

6.1 Le contenu ne peut pas être constitué de recommandations juridiques, financières, d'investissement, fiscales, comptables, médicales ou autrement professionnelles, et vous n'êtes pas autorisé-e à utiliser les plateformes pour prêter des services juridiques, financiers, d'investissement, fiscaux, comptables, médicaux ou autrement professionnels.

6.2 Le contenu ne peut être composé de conseils, instructions ou autres informations pouvant être suivis et qui, s'ils étaient suivis, pourraient entraîner la mort, la maladie ou des lésions corporelles, une détérioration de la propriété ou toute autre perte ou dommage.

7. Étiquette

7.1 Le contenu doit être adapté, civil et attractif, en conformité avec les normes générales acceptées d'étiquette et de comportement en ligne.

7.2 Le contenu ne peut être diffamatoire, frauduleux, menaçant, haineux, discriminant ou encore subversif.

7.3 Le contenu ne peut pas causer de contrariété, de désagrément ou d'angoisse inutile.

7.4 Vous ne pouvez pas utiliser les plateformes pour l'envoi de communications hostiles ou de communications au contenu diffamatoire, y compris des communications visant une personne ou un groupe de personnes déterminées.

7.5 Vous ne pouvez pas utiliser les plateformes pour alarmer ou diffamer de manière intentionnelle.

7.6 Vous n'êtes pas autorisé-e à inonder les plateformes de matériel concernant un sujet ou un domaine précis, individuellement ou collectivement.

7.7 Vous devez pour cela vous assurer que le contenu ne réplique aucun contenu autre disponible via les plateformes.

7.8 Vous devez pour cela vous assurer que le contenu soit catégorisé de manière appropriée.

7.9 Vous devez utiliser des titres adaptés et informatifs pour tout le Contenu.

7.10 Vous devez en tout temps faire preuve de politesse et de courtoisie à l'égard des autres utilisateurs des plateformes.

8. Marketing et courriels indésirables

8.1 Vous ne pouvez pas utiliser les plateformes sans notre autorisation écrite pour tout objectif relatif au marketing, à la publicité, à la promotion, à la vente ou à la livraison d'un produit, service ou d'une offre commerciale concurrentiels pour nous.

8.2 Le contenu ne doit créer ni contenir de courriel indésirable, et vous n'êtes pas autorisé-e à utiliser les plateformes pour y enregistrer ou envoyer des courriels indésirables visant toute communication marketing illégale et communication commerciale non sollicitée.

8.3 Vous ne pouvez envoyer aucun courriel indésirable ni aucune communication marketing à une personne qui utilise l'une des adresses e-mail ou d'autres coordonnées disponibles sur les plateformes ou dont vous prenez connaissance par l'utilisation des plateformes.

8.4 Vous ne pouvez pas utiliser les plateformes pour promouvoir, héberger ou exploiter des chaînes de lettres, des systèmes de Ponzi, des systèmes pyramidaux, des programmes de matrice, des systèmes marketing multiniveaux, des systèmes de fortune rapide ou des lettres, systèmes ou programmes similaires. 8.5 Vous ne pouvez pas utiliser les plateformes d'une manière qui pourrait mener à la mise sous liste noire de nos adresses IP.

9. Entreprises réglementées

9.1 Vous ne pouvez pas utiliser les plateformes pour tout but lié à des jeux de hasard, paris, loteries, sweepstakes, concours dotés de prix ou toute autre activité liée au jeu.

9.2 Vous ne pouvez pas utiliser les plateformes pour tout but lié à l'offre d'achat, la vente ou la distribution de médicaments ou produits pharmaceutiques.

9.3 Vous ne pouvez pas utiliser les plateformes pour tout but lié à l'offre d'achat, la vente ou la distribution de couteaux, fusils ou autres armes.

10. Surveillance

10.1 Vous reconnaissez que nous pouvons superviser activement le contenu et l'utilisation des plateformes.

11. Exploration de données

11.1 Vous n'êtes pas autorisé-e à exécuter des captures de données d'écran, des explorations de données, des extractions de données ou autres collectes de données systématiques ou automatisées au moyen, ou en relation à, des plateformes.

12. Hyperliens

12.1 Vous ne pouvez installer des liens entre des documents utilisant les plateformes et qui, s'ils étaient rendus disponibles via ces plateformes, enfreindraient les dispositions de cette Politique.

13. Logiciel malveillant

13.1 Le contenu ne peut pas contenir de virus, vers, logiciels espions, publiciels ou autre logiciel, programme, système routinier, application ou technologie malveillants; et vous ne pouvez aucunement promouvoir, diffuser ou exécuter toutes ces formes de logiciel malveillantes via nos plateformes.

13.2 Le Contenu ne peut pas contenir de logiciels, programmes, systèmes routiniers, applications ou technologies malveillants; et vous ne pouvez aucunement promouvoir, diffuser ou exécuter toutes ces formes de logiciel malveillantes via nos plateformes, qui auraient ou pourraient avoir un effet matériel nuisible sur les performances d'un ordinateur ou qui produiraient des risques de sécurité matériels pour un ordinateur.

14. Manquement aux règles

14.1 Le respect par vous et vos utilisateurs (les intervenants tels que des visiteurs, exposants, conférenciers, etc.) des règles susnommées contribuera à entretenir notre amitié. Si nous déterminions toutefois que vous ne respectiez pas ces règles, nous nous arrogeons le droit de vous refuser la disponibilité de la plateforme dans son entier (et de suspendre notre accord, sous lequel vous avez droit à tout dédommagement ou remboursement des sommes déjà réglées). Mais vous devez aussi l'exiger de vos utilisateurs. Lorsque nous déterminons qu'un utilisateur ne respecte pas les règles, nous vous en informerons immédiatement, de sorte à appliquer les mesures adaptées (juridiques).